



## Indivision maison secondaire avec ma soeur

-----  
Par Nath86

Bonjour,

Je viens d'acquérir une maison de vacance en indivision avec ma demi- soeur.

La maison appartenait à sa maman et à son oncle. Nous avons racheté à 50/50 la part de son oncle. Sa maman reste propriétaire de la moitié mais compte faire une donation à ma demi-s?ur dans quelques temps.

Sur le papier je possède donc 25%, ma demi-s?ur 25% et sa maman 50%.

S'agissant à la base d'une maison de famille l'oncle a proposé de laisser les meubles qui lui revenaient contre 1000 euros.

Qui doit payer cette somme ? Ma demi-s?ur me dit que c'est elle et moi à 50/50 mais cela ne me parait pas logique. Il me semble que s'agissant de meubles de famille, c'est à sa maman de régler cette somme à son frère. Je suis à la limite d'accord de payer 25%, à hauteur de ma quote-part.

Pouvez-vous m'éclairer ?

Merci !

-----  
Par ESP

Bonjour

Il y a une logique dans tout cela...

La mère possède une part des meubles, pas vous BET votre demi-soeur.

Pour aligner les meubles sur la maison, c'est bien 50/50 de la part des meubles repris à l'oncle.